

Direction des Sports  
JPB/SH/MLL

N°347/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec la société Contrôle des Sols Sportifs – C2S d'une proposition financière pour le contrôle périodique du revêtement d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Eugène Cognevaut.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** le besoin de la Ville de procéder au contrôle du sol sportif selon les normes NF EN 15330-1, NF P 90 112 et le règlement des terrains de la Fédération Française de Football,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un intervenant extérieur pour réaliser cette intervention,

**Considérant** la proposition de la société Contrôle des Sols Sportifs - C2S.

**DECIDE**

- **De signer** avec la société Contrôle des Sols Sportifs – C2S, sise 490 route de Bonnefamille – 38090 Roche, représentée par Monsieur Renaud Krebs, la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 2 472 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 7 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **13 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Contrôle des Sols Sportifs - C2S d'une

Objet de l'acte : proposition financière pour le contrôle périodique du revêtement d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Eugène Cognevaut.

.....  
Date de décision: 07/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION347

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221007-2022DECISION347-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 347.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20221007-2022DECISION347-AI-1-1\_1.pdf )